

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017**

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, LUNDI 25 SEPTEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel PAVARD, Maire.

<u>Etaient présents</u>	M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. DESPRÉS, Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, Mme MOREAU-TONNELIER, M. THORETON, M. VIVIER.
<u>Absents-excusés</u>	M. Roland BLANCHET donne pouvoir à M. PAVARD M. Marcel LENFANT donne pouvoir à Mme LANGLAIS Mme RACAPÉ
<u>Absents</u>	Mme LIEBLE
<u>Secrétaires de séance</u>	M. DESPRÉS - Valérie HERVE

M. le Maire propose un ajout, accepté à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Droit de préemption urbain

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du lundi 28 août 2017

- Désignation du secrétaire de séance

Ordre du jour

Affaires générales

1. Rythmes scolaires
2. Recrutement d'une Adjointe d'animation pour les TAP
3. Stagiairisation d'un agent technique
4. Droit de Préemption Urbain

Finances

5. Fiscalité : Régularisation Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)
6. Dépenses d'investissement

Comptes-rendus des commissions

7. Commissions communautaires
8. Commissions communales

Questions diverses

1. Rythmes scolaires

Délibération n°2509201701

Sur proposition du Ministre de l'Éducation nationale, les communes peuvent revenir à la semaine de quatre jours depuis la rentrée de septembre. M. Le Maire explique que par souci de maintenir une bonne organisation au sein de familles, aucune décision brutale n'a été prise fin juin. La question se pose néanmoins. Plus de 40 % des communes ont décidé de revenir à quatre jours en cette rentrée.

Les enjeux sont les suivants : il convient d'abord de savoir quels sont les effets de la semaine de cinq jours. Les familles peuvent en témoigner. Du côté de la collectivité, on connaît des difficultés chroniques de recrutement (le service est de 3h30 par semaine) et le financement n'est plus assuré au-delà de 2019. Les familles souhaitent-elles revenir à quatre jours ? Rester à 5 jours en payant les TAP comme de l'accueil périscolaire ?

M. Le Maire rappelle qu'il faut une délibération conjointe du Conseil municipal et du Conseil d'École pour modifier les rythmes scolaires. Il souhaite une décision pour la fin de l'année calendaire afin que les familles puissent s'organiser sereinement.

M. Le Maire propose la procédure suivante :

- début octobre : consultation des parents
- 6 novembre : débat en Conseil d'École à partir de la consultation des parents
- 27 novembre : débat en Conseil municipal

La commission « École et Jeunesse » se réunira le jeudi 5 octobre à 18h30 pour préparer la consultation des parents.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

2. Recrutement d'une adjointe d'animation pour les TAP

Délibération n°2509201702

Suite au désistement de Mme Camille RACHET, M. DEGOULET propose de recruter Mme Aurélie CHAUVET au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour un service hebdomadaire de 6h en moyenne sur le temps scolaire pour l'année 2017-2018. Son service sera annualisé.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

3. Stagiairisation d'un agent technique

Délibération n°2509201703

M. le Maire soumet aux membres du Conseil municipal, le projet de stagiairisation de M. Thomas RENOUE, adjoint technique recruté pour un accroissement d'activité au mois de mars 2017.

La période de stagiairisation dure 1 an et précède dans la fonction publique la titularisation, qui est décidée par l'autorité territoriale.

La question de la mutualisation des agents et des moyens techniques au niveau communautaire a été évoquée par MM. PAVARD, DEGOULET et DESPRÉS lorsqu'ils ont reçu M. RENOUE.

Le Conseil municipal valide par 10 voix pour et une abstention la présente délibération et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

4. Droit de préemption urbain

Délibération n°2509201706

M. Le Maire informe le Conseil municipal d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, situé lieudit « Les Quatre Journaux » à Saint Benoît cadastré section ZR n° 72.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal

- **DÉCLARE** renoncer au droit de préemption instauré sur le territoire de la commune le 22 juin 1989, concernant cette parcelle,
- **DONNE** toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

5. Fiscalité : régularisation Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

Délibération n°2509201705

M. Le Maire précise au Conseil municipal que la présente délibération régularise la situation fiscale de la commune avec la Communauté de Communes.

La commune de Chemiré-le-Gaudin a adhéré à une Communauté de communes placée sous le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). De ce fait, la Communauté de communes Val de Sarthe perçoit la totalité des produits issus de la fiscalité professionnelle.

À la suite du passage de notre Communauté de communes au régime de la FPU, le Conseil municipal décide de rapporter toutes les délibérations prises antérieurement en matière de Fiscalité Professionnelle.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

6. Dépenses d'investissement

Délibération n°2509201708

- Travaux d'électricité à l'école (Domotic'Elec) : 3 068.55 euros TTC
- Changement du cumulus à la cantine (Bricoman) : 422.40 euros TTC
- Installation d'un cumulus électrique au stade (SARL Ferré-Perez) : 1 771.84 euros TTC
- Changement de la pompe du barrage du Renom : 294.53 euros TTC
- Deux armoires pour les produits phytosanitaires (école et atelier communal), 32 chaises et 8 tables pour la cantine (Manutan) : 3 902.94 TTC

NB dans la section « Fonctionnement » : 5 690.14 euros pour l'ensemble des travaux de peinture et remplacement des portes par l'entreprise API à l'école cet été.

M. FOHR nous propose de mettre à disposition de la mairie des stagiaires en Master pour un projet d'étude en acoustique dans la salle de restauration de l'école. Les étudiants ont pour programme de réaliser un diagnostic acoustique et de proposer des solutions chiffrées pour atténuer le bruit lors des repas.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération et donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

7. Commissions communautaires

- **Commission « Environnement ».** Mme MOREAU-TONNELIER explique que le transfert de la compétence « Cycle de l'eau » est prêt. Elle sera soumise au Conseil communautaire, puis aux Conseils municipaux.

8. Commissions communales

- **Fêtes et cérémonies.** Mme PROVOTS propose de maintenir pour le repas du 11 novembre une facturation de 5 euros pour les chemiréens de plus de 65 ans. Cette année, le repas sera proposé par « Cuisine et Indépendances » (M. et Mme Corlay).
- **École et Jeunesse.** M. Le Maire explique que la Préfecture est dans l'incapacité, depuis plusieurs mois, de donner une information fiable sur la subvention demandée pour la sécurisation de l'école en février dernier. Celle-ci peut intervenir après les travaux. Il

propose de les commencer en les ramenant à l'essentiel, c'est-à-dire à la seule entrée principale. Une actualisation des devis est en cours. Le grillage et le portail côté jardin ne seront pas remplacés.

Questions diverses

- **Conférence sur le maintien à domicile.** M. Le Maire rappelle la conférence qui aura lieu à Chemiré-le-Gaudin le samedi 30 septembre 2017 à 9h.

A ce sujet, un tract a été distribué dans les boîtes aux lettres des personnes âgées avec le logo de la Mairie, stipulant l'organisation par la commune de contrats négociés avec des mutuelles. En aucun cas La Mairie ne s'est engagée dans cette démarche.

- **Pot de l'amitié de l'APEC.** Il est prévu le vendredi 29 septembre à 18h30, à la petite Salle des Fêtes.

- **Reprise du bar.** Un groupe de travail composé d'élus (Isabelle LANGLAIS, Paola MOREAU-TONNELIER, Sylvia PROVOTS, Armand LEFEUVRE, Franck THORETON et Michel PAVARD) est créé afin d'essayer de trouver une solution à sa reprise.

- Plusieurs maisons se trouvent fissurées sur la commune, à l'issue de l'été. M. Le Maire souhaite que tous les habitants potentiellement concernés se signalent à la Mairie afin d'évaluer l'étendue du problème et étudier les recours possibles.

- **Requalification du centre-bourg.** La prochaine réunion du Comité de pilotage est le lundi 2 octobre, à 19h à la Mairie.

- **Journées du patrimoine.** Le Conseil municipal remercie M. Jean-François Coué qui a chaleureusement ouvert les portes du Château de la Sauvagère aux chemiréens.

La séance est levée à 22h10.

Récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 25 septembre 2017 :

- Délibération n° 2509201701 : rythmes scolaires
- Délibération n° 2509201702 : recrutement d'une adjointe d'animation pour les TAP
- Délibération n° 2509201703 : stagiarisation d'un agent technique
- Délibération n° 2509201704 : droit de préemption
- Délibération n° 2509201705 : fiscalité : régularisation Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)
- Délibération n° 2509201706 : dépenses d'investissement

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 25 septembre 2017 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Mickaël DESPRES

M. Roland BLANCHET	Mme Isabelle LANGLAIS	M. Armand LEFEUVRE	M. Marcel LENFANT
Absent excusé			Absent excusé
Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPE	M. Franck THORETON
Absente		Absente excusée	
M. Bertrand VIVIER			
Absent			